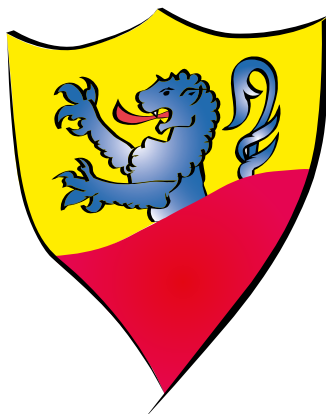




Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 2 juin 2025**



La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : Photo personnelle ErM

Photos intérieures :

© Stéphane Schmutz / STEMUTZ.COM

B. Rast

Ch. Audergon

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 2 juin 2025.....	2
Message du Conseil communal.....	3
Bilans comparés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.....	6
Récapitulation des comptes 2024.....	8
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2024	10
Cash-flow	17
Rapport de l'organe de révision.....	18
Contrôle des investissements clôturés au 31 décembre 2024 :	20
• Crédit pour l'étude de la nouvelle école	22
• Achat de la parcelle art. 274 RF Givisiez.....	23
Information sur le processus de valorisation du bâtiment de la Chassotte.....	24
Informations communales :	
• Perspectives et évolutions futures de la Commune Givisiez.....	26
Dans le rétroviseur	28
Info AVS.....	29
Distribution d'eau potable de la Commune de Givisiez.....	30
Fermeture de l'Administration communale durant l'année 2025	31
Vie sportive, culturelle et sociale :	
• Rapport d'activités de la bibliothèque	32
• Famiya	34
• Les arbres isolés et les haies	35
• Arnaque aux faux policiers.	36
• Gaz hilarant : des effets secondaires qui ne font pas rire.....	37
• Guichet virtuel.....	39
• Village à pas contés.....	40
• Gratuité la Berra pour l'été	
• Calendrier :	
30 ans de l'achat de Toutvent (17.05.2025) , Fête nationale (31.07.2025),	
Fête des voisins (29.08.2025), Sortie des aîné.e.s (12.09.2025),	
Marchethon (25.10.2025), Un arbre pour votre enfant (08.11.2025)	

Convocation à l'Assemblée communale du 2 juin 2025

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 2 juin 2025 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

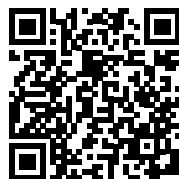
1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2024
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2024
3. Information sur le processus de valorisation du bâtiment de la Chassotte
4. Perspectives et évolutions futures de la Commune
5. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Eric Mennel
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

Versions entièrement en couleurs des Messages

Les versions couleurs de ce Message et des précédents sont disponibles sur le site internet de la Commune :

<https://www.givisiez.ch/messages-du-conseil-communal>



Message du Conseil communal



Photo : Stemutz.com

*Le Conseil communal de Givisiez en 2025 (de gauche à droite) :
MM. de Reyff, Cabral, Dénervaud, Secrétaire communal, Mme Ayan Janse van Vuuren,
MM. Mennel, Syndic, Lepori, Vice-Syndic, Schnyder, Berset.*

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Dans moins d'une année, il vous appartiendra de renouveler vos autorités les 8 mars (1er tour) et 29 mars 2026 (2ème tour). Vous serez appelés à choisir les membres du Conseil communal, celles et ceux qui, pendant les cinq prochaines années, auront la responsabilité de gérer les affaires de notre commune et de veiller au bien-être collectif.

Afin d'initier votre réflexion en vue de cette échéance démocratique importante, et peut-être de susciter de nouvelles vocations citoyennes, je souhaite profiter de cette introduction au Message de printemps 2025 pour rappeler en quoi consiste l'activité du Conseil communal et le rôle de ses membres.

Message du Conseil communal (suite)

Le mandat d'un membre du Conseil communal

Le Conseil communal est l'organe exécutif de la commune. Il est composé de membres élus au suffrage populaire, qui exercent leur mandat selon le principe du système de milice, c'est-à-dire en parallèle de leur activité professionnelle ou privée.

Le rôle de conseiller ou conseillère communal-e dépasse largement la simple gestion administrative. Il s'agit d'un véritable engagement au service de la collectivité. Il permet de participer activement aux décisions locales, d'anticiper les besoins des habitantes et habitants et de concrétiser des projets qui façonnent le quotidien de toutes et tous. Il s'agit aussi de trouver un équilibre délicat entre attentes de la population, contraintes budgétaires et cadre légal.

Les missions d'un conseiller ou d'une conseillère communal-e

Les membres du Conseil communal agissent dans de nombreux domaines essentiels à la vie locale. Voici un aperçu – non exhaustif – de leurs missions :

1. Gestion des finances

- Élaboration et suivi du budget communal.
- Gestion des investissements à long terme pour le développement de la commune.
- Recherche de financements extérieurs.

2. Urbanisme et infrastructures

- Planification du développement urbain en tenant compte des besoins futurs.
- Entretien des routes, trottoirs, éclairages publics et espaces verts.
- Gestion des réseaux d'approvisionnement en eau, électricité et assainissement.
- Développement de nouveaux bâtiments et infrastructures publiques.

3. Sécurité et services d'urgence

- Collaboration avec la police pour assurer l'ordre public.
- Supervision des services du feu et de la protection civile.
- Mise en place de plans d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou accidents majeurs.

4. Éducation et culture

- Gestion des écoles primaires et secondaires sous responsabilité communale.
- Soutien aux bibliothèques et activités culturelles.
- Mise à disposition de structures d'accueil d'enfants en dehors du cadre scolaire.

5. Environnement et développement durable

- Sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets et au recyclage.
- Protection des espaces naturels et soutien aux initiatives écologiques locales.
- Promotion des énergies renouvelables et de la mobilité douce (pistes cyclables, transports publics).

6. Sport et loisirs

- Développement et entretien des infrastructures sportives.
- Soutien aux clubs et associations sportives.

7. Animation locale et vie communautaire

- Organisation d'événements et animations pour renforcer la convivialité entre habitant-e-s.
- Soutien aux associations locales et initiatives citoyennes.

8. Actions sociales et solidarité

- Mise en place d'aides pour les familles en difficulté.
- Soutien aux personnes âgées et développement de services d'accompagnement.

Un engagement humain, formateur et exigeant

Être conseillère ou conseiller communal-e demande du temps et de l'investissement (entre 300 et 1'100 heures par an, en fonction du dicastère et de la fonction occupée par le membre du Conseil communal). Les réunions régulières, la gestion des dossiers et le suivi des projets nécessitent une organisation rigoureuse. Ce mandat implique également d'être à l'écoute des citoyennes et citoyens, de répondre à leurs préoccupations et d'expliquer les décisions prises.

Ce rôle permet cependant de développer des compétences précieuses :

- Gestion de projet et leadership : piloter des initiatives, mobiliser des ressources.
- Prise de décision et négociation : arbitrer entre différentes solutions et intérêts.
- Communication et écoute : dialoguer avec les habitant-e-s, expliquer les choix politiques.
- Travail en équipe : collaborer avec d'autres élus et les services communaux.

Les membres du Conseil communal ne sont pas seuls. Ils s'appuient sur une administration compétente, des employées et employés communaux et des commissions communales spécialisées qui les aident dans leurs décisions.

Pourquoi s'engager ?

La démocratie suisse repose sur la participation active de ses habitantes et habitants. Chaque commune a besoin de citoyennes et citoyens engagé-e-s pour assurer son bon fonctionnement et son dynamisme. S'engager en politique communale, c'est prendre part directement aux décisions qui façonnent la vie locale. Cela permet de défendre les intérêts de la population, d'améliorer les services publics et de contribuer activement à l'avenir de la commune. Toute personne motivée, quel que soit son parcours, peut apporter ses compétences et son énergie à la collectivité en intégrant le Conseil communal ou une des commissions communales et en participant aux Assemblées communales.

Lors de l'Assemblée communale du 2 juin 2025, nous aurons le plaisir de vous présenter les comptes 2024, derniers comptes de la législature, ainsi qu'un point d'étape sur les nombreux projets en cours à Givisiez, sous la rubrique « Perspectives et évolutions futures de la Commune ».

Je tiens à remercier chaleureusement chacun-e des membres du Conseil communal pour son engagement, son énergie et son sens des responsabilités. Ensemble nous avons réussi à trouver un équilibre entre les attentes des citoyennes et citoyens, les contraintes budgétaires et les exigences légales pour assurer le bon fonctionnement et le développement de la Commune.

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens, je vous remercie pour la confiance que vous accordez à vos autorités et vous souhaite un bel été placé sous le signe du partage et de la sérénité.

Au nom du Conseil communal,

Le Syndic : Eric Mennel

Bilans comparés aux 31.12.2024 et 31.12.2023

Actifs	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux	4 337 498.49	3 629 430.02
CC Etat de Fribourg	-22 567.90	223 968.65
Débiteurs impôts	4 519 024.55	3 766 898.61
Débit. adm., taxe au sac, Agglo, Previs	5 059 251.71	2 335 058.59
Débiteurs eau	281 232.90	245 373.35
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 558.28	16 196.18
Débiteurs prmts non attribués	-4 405.50	-3 495.90
Placements financiers à court terme	99 372.10	99 069.73
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	347 681.45	438 191.76
Placements financiers :		
- Actions et parts sociales	1 696 076.00	1 690 876.00
Patrimoine financier :		
- Acompte sur terrain de Corberayes	39 091.63	39 091.63
- Projet Chanteclair	0.00	4 609 478.20
- Terrain ECAS art. 274 RF	1 777 539.50	1 749 300.00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	1 068 000.00	1 068 000.00
- La Chassotte	9 400 000.00	9 400 000.00
- Appartement PPE Jubindus 7	405 000.00	405 000.00
- Assainissement La Chassotte	73 912.20	749.95
Patrimoine administratif :		
- Espace La Faye	1 073 623.00	1 126 342.00
- Installations sportives	189 000.00	225 000.00
- Places de jeux	244 424.70	257 189.70
- Place des Osses	245 000.00	260 000.00
- Cimetière	301 369.00	317 087.00
- Réseau routier et trottoirs	7 407 085.89	7 626 303.48
- Réseau d'eau potable	2 039 105.00	2 059 203.40
- Réseau d'eaux usées et STEP	2 878 270.10	3 099 370.45
- Déchetterie	754 944.84	782 009.84
- Endiguements	236 633.00	249 169.00
- Maison communale	574 299.00	626 432.00
- Domaine agricole de Toutvent	651 718.00	718 780.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00
- Reprise patinoire sèche Arena	1 440 123.00	1 554 545.00
- Le Rural	3 180 786.00	3 402 835.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	343 243.00	364 587.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 606 240.10	2 768 308.10
- Crédit d'étude nouvelle école	282 105.94	470 030.19
- Local service du feu	210 000.00	232 500.00
- Véhicules / Mobiliers / Informatiques	1.00	1.00
- Achat du véhicule édilitaire	110 550.00	128 975.00
- Mise en place containers école	228 060.10	0.00
- Stock de clips pour conteneurs	40.78	11.13
- Préfin. Études couverture autorout.	568 495.20	551 162.80
- Crédit Etude modernisation gare	73 649.75	77 110.75
- Imp. de la Colline - modif. de la route	94 271.55	98 701.55
- Déplacement silo à sel	56 291.10	12 999.10
- Agglo - secteur Jo-Siffert :20.10	58 540.60	34 898.09
- Agglo - secteur Colline :22.11	8 167.60	8 382.60
- Agglo - Abri vélo gare : 23.01	2 732.85	2 804.85
- Renouvellement des serveurs info.	1.00	1.00
- Installation GED	33 597.24	23 108.55
- Etudes d'aménagement du territoire	336 529.76	384 604.76
- Raccordement à GIVICAD	380 000.00	407 000.00
- Etude PAD Chandolan	39 581.35	30 042.20
- Etude PAD Corberayes-La Chassotte	1 116.45	0.00
TOTAUX	55 739 863.31	57 612 683.31

Passifs

31.12.2024 31.12.2023

Créanciers	555 829.96	1 489 478.43
Dettes	13 966 250.00	14 332 250.00
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000.00	237 000.00

Provisions :

Provision pour pertes sur débiteurs	550 000.00	450 000.00
Provision Caisse de pension	287 000.00	287 000.00

Passifs transitoires :

- Passifs transitoires divers	1 611 785.75	1 420 282.60
- Centre commercial Moncor SA	150 000.00	270 000.00
- Cautions pour clés prêtées	11 400.00	11 600.00
- Fortune du MCDI	16 638.81	10 278.16

Réserves :

- Rachats PC : divers	0.00	282 400.00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	0.00	472 350.00
- Renouvellement conduites eau potable	725 321.22	619 531.67
- Réserve équilibre eau potable	101 636.17	69 374.50
- Renouvellement conduites eaux usées	2 016 996.78	1 931 188.48
- Réserve équilibre eaux usées	130 401.24	131 042.84
- Réserve obligatoire déchets	58 289.48	62 455.04
- Fonds pour les manifestations locales	12 382.55	12 382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055.20	3 055.20
- Réserve la Chassotte	800 000.00	800 000.00
- Réserve pour la couverture autoroutière	2 500 000.00	2 000 000.00
- Réserve Patrimoine administratif MCH2	6 426 214.22	7 497 249.92

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautionnements bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette	25 579 661.93	25 223 763.92
---------------	---------------	---------------

TOTAUX	55 739 863.31	57 612 683.31
---------------	----------------------	----------------------

Récapitulation des comptes 2024

COMPTES 2024		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
0 Administration	1 849 171.85	182 378.16
1 Ordre public	577 946.09	115 488.05
2 Enseignement et formation	4 629 942.03	112 405.35
3 Culture, sports et loisirs	671 267.56	76 364.89
4 Santé	1 558 592.10	19 676.60
5 Affaires sociales	1 949 507.83	9 821.10
6 Transports et communications	1 913 688.15	19 854.75
7 Protection de l'environnement	1 620 140.81	1 934 646.52
8 Economie	35 550.00	0.00
9 Impôts, finances et immeubles	1 122 489.86	14 726 105.30
Amortissements obligatoires	1 648 252.96	
Prélevement provision du patrimoine administratif		1 071 035.70
Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	223 859.52	
Prélevement s/réserves obligatoires (ch.7)		4 807.16
Réévaluation placements financiers	0.00	
Affectation provision pertes sur débiteurs	100 000.00	
Affectation provision couverture autoroutière	500 000.00	
Affectation études et PAD la Chassotte	0.00	
Plus-value sur ventes de biens immobiliers		483 723.19
Remboursement fonds PC	754 750.00	754 750.00
Résultat du compte de fonctionnement	355 898.01	
Totaux	19 511 056.77	19 511 056.77
Investissements		
0 Administration	15 104.10	
1 Ordre public		
2 Enseignement et formation	69 091.85	
3 Culture, sports et loisirs		
4 Santé		
6 Transports et communications	236 834.87	
7 Protection de l'environnement	77 293.85	
8 Economie		
9 Impôts, finances et immeubles	6 798.61	
Report net au bilan		405 123.28
Totaux	405 123.28	405 123.28

BUDGET 2024**COMPTES 2023****Dépenses****Recettes****Dépenses****Recettes**

2 176 659

329 120

1 900 027.63

304 165.75

529 450

144 000

486 222.16

28 800.00

4 651 723

164 000

4 440 128.15

120 192.86

734 144

108 625

704 860.75

87 903.52

1 586 400

22 000

1 331 449.00

24 210.06

2 243 300

0

1 973 622.76

9 908.70

2 176 423

137 250

1 657 518.96

114 150.22

1 849 964

1 941 700

1 525 679.83

1 911 678.56

45 100

5 000

41 410.64

0.00

1 357 002

15 266 079

1 202 820.52

16 579 805.12

1 726 081

1 648 886.95

1 071 035

1 071 035.70

136 515

216 707.70

113 566

427.01

321 874.00

2 000 000.00

300 000.00

89 615

501 068.45

19 302 375**19 302 375****20 252 277.50****20 252 277.50**

6 852.45

1 500 000.00

23 715.74

2 720 300

97 719.53

1 020 560

-12 376.74

250 000

1 774 145.70

1 890 056.68

5 490 860**0****1 890 056.68****1 890 056.68**

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2024

Préambule

Les comptes 2024 de la Commune de Givisiez laissent apparaître un bénéfice de CHF 355'898.01, soit CHF 266'283.31 de plus qu'anticipé dans le budget, après l'attribution de CHF 500'000 à la provision inhérente à la couverture autoroutière. Ce résultat positif est avant tout le fait des impôts sur les personnes morales et des gains immobiliers. Cependant, il convient de maintenir une certaine prudence dans le cadre des prévisions fiscales.

La vente de la parcelle 464 RF Givisiez à la caisse de pension Previs Vorsorge a été actionnée en 2024 suite à l'obtention définitive et exécutoire du permis de construire idoine. Cette opération a permis de réaliser un bénéfice extraordinaire de CHF 500'000 que le Conseil communal se propose d'attribuer à la provision mentionnée supra. Dans ce contexte, il sied ici de préciser que la gestion du patrimoine financier doit faire l'objet d'une gestion davantage en phase avec la réalité économique, sans quoi la mécanique inhérente au modèle comptable harmonisé MCH2 pourrait produire dans le futur une appréciation erronée de la santé financière du ménage communal.

Le Conseil communal procède année après année à une analyse fine du potentiel fiscal. Dans le cadre des comptes 2024, il a décidé d'observer une politique encore plus prudente que prévu afin d'anticiper au mieux les exercices à venir.

D'une manière générale, l'état des liquidités de la Commune s'est amélioré. Dans ce contexte, le Conseil communal entend poursuivre sa politique de désendettement tout en diminuant la charge de la dette. Ces deux éléments sont particulièrement fondamentaux considérant les importants investissements à venir qui pèseront la santé financière du ménage communal.

Par ailleurs, selon la directive du Service des communes, la comptabilisation sur l'année 2024 a été modifiée sur le point suivant en regard du budget 2024 :

Comptabilisation des charges salariales : la part patronale des charges sociales est directement comptabilisée dans les rubriques concernées.

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter à l'Assemblée communale un résultat de l'exercice 2024 bénéfique à hauteur de CHF 355'898.01. Si ce résultat est rassurant, il ne modifie en rien la volonté du Conseil communal de poursuivre sa stratégie de gestion stricte et rigoureuse des dépenses, de désendettement lorsque cela est rendu possible et de surveillance des charges liées.

Bilan

Au 31.12.2024, le total du bilan présente une diminution de CHF 1'872'820.00 par rapport à 2023. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2024 s'élèvent à CHF 13'966'250.00. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement sa stratégie de mise en concurrence des emprunts à contracter pour assurer au mieux la charge des intérêts.

Investissements

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 27 mai 2019 relatif au crédit d'étude pour la nouvelle école dépasse pour CHF 196.04 le crédit accordé de CHF 350'000.00.

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 12 décembre 2022 relatif à l'achat du terrain à la Caisse de compensation, art. 274 du RF dépasse pour CHF 28'239.50 le crédit accordé de CHF 1'749'300.00.

Au 31.12.2024, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'État de Fribourg, se montent à CHF 4'314'930.59, en augmentation de CHF 461'531.92, par rapport à la situation au 31.12.2023.

Ces derniers font l'objet d'explications détaillées dans le présent Message.

L'intégralité des comptes 2024 et des annexes ne figurent pas dans le présent Message.

Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2024 (suite)

Fonctionnement

Administration générale

**Comptes
2024**

**Budget
2024**

**Comptes
2023**

01 Législatif et exécutif

- CHF 278'094.95

- CHF 262'000

- CHF 254'454.00

Les comptes de l'année 2024 sont supérieurs au budget en raison du travail supplémentaire du Conseil communal concernant des dossiers et projets complexes.

022 Services généraux

- CHF 1'183'122.22

- CHF 1'311'177

- CHF 1'150'268.26

Les comptes de l'année 2024 sont inférieurs au budget principalement en raison du reclassement des charges sociales et d'une réduction des frais informatiques.

029 Immeubles administratifs

- CHF 616'919.93

- CHF 707'251

- CHF 613'611.57

La différence avec le budget 2024 s'explique principalement par la vacance du poste de responsable de la conciergerie durant plus de 7 mois et d'une réduction importante de la charge des intérêts sur emprunt ainsi qu'une diminution des frais d'entretien.

Ordre public

**Comptes
2024**

**Budget
2024**

**Comptes
2023**

11 Police

- CHF 200'394.95

- CHF 215'800

- CHF 176'315.90

Les comptes 2024 sont inférieurs au budget global de l'ACoPol, principalement en raison d'une ristourne concernant l'année 2023 qui s'élève à CHF 18'565.70.

12 Justice

- CHF 155'848.84

- CHF 147'500

- CHF 150'015.61

Les coûts supérieurs de la gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) correspondent aux différentes restructurations de celle-ci et sont bien maîtrisés.

15 Police du feu

- CHF 111'894.05

- CHF 12'150

- CHF 137'050.45

Le budget 2024 a été constitué avec une mauvaise compréhension de la fusion du RSS et nous le constatons dans les comptes 2024. Le budget 2025 a été adapté en conséquence.

16 Défense

- CHF 16'820.20

- CHF 32'500

- CHF 16'540.20

La différence des comptes 2024 par rapport au budget provient principalement de la participation à l'OrCoc et des frais généraux des abris de protection civile.

Enseignement et formation	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
---------------------------	-----------------	----------------	-----------------

21 Scolarité obligatoire	- CHF 3'971'213.51	- CHF 3'986'416	- CHF 3'848'811.03
---------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessous du budget et dans l'ensemble les coûts sont bien maîtrisés.

22 Ecoles spécialisées	- CHF 649'517.27	- CHF 624'800	- CHF 576'454.21
-------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont supérieurs au budget et sont des charges liées.

23 Formation professionnelle	- CHF 109'173.90	- CHF 101'800	- CHF 104'965.05
-------------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses pour la formation professionnelle sont des charges liées.

Culture, sports et loisirs	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
----------------------------	-----------------	----------------	-----------------

32 Culture	- CHF 375'294.65	- CHF 381'196	- CHF 370'123.53
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les comptes 2024 sont inférieurs au budget, principalement en lien avec les salaires et la part à la culture régionale.

34 Sports	- CHF 370'030.02	- CHF 394'745	- CHF 397'255.70
------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les frais du sport sont inférieurs au budget principalement en raison d'une réduction des intérêts et d'une diminution des frais d'entretiens.

Santé	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
-------	-----------------	----------------	-----------------

- CHF 1'538'915.50	- CHF 1'564'400	- CHF 1'307'238.94
---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de la santé sont des charges liées cantonales et correspondent globalement au budget.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2024 (suite)

Prévoyance sociale	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
	- CHF 1'939'686.73	- CHF 2'243'300	- CHF 1'963'714.06

Les coûts des institutions pour personnes handicapées sont supérieurs au budget de CHF 24'323.40 et sont des charges liées.

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) sont inférieurs au budget de CHF 98'175.50 en raison d'une diminution des effectifs.

Les coûts de l'aide sociale et de l'asile représentent principalement des charges liées rattachées au Canton et à la région et sont inférieurs au budget de CHF 226'336.07 et concerne principalement la participation au service social de la Sonnaz.

Transports et communications	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
---	-------------------------	------------------------	-------------------------

61 Circulation routière	- CHF 1'671'120.95	- CHF 1'191'075	- CHF 3'075'856.45
--------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses relatives aux routes communales sont supérieures au budget en raison de la comptabilisation d'une provision de CHF 500'000.00 liée à la future couverture autoroutière.

62 Transports publics	- CHF 1'136'101.00	- CHF 1'285'100	- CHF 874'980.29
------------------------------	---------------------------	------------------------	-------------------------

Les coûts des transports publics sont inférieurs au budget principalement en raison de la participation de la Commune au trafic régional et d'agglomération.

Protection de l'environnement

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
--	-----------------	----------------	-----------------

71 Eau potable	- CHF 413'123.45	- CHF 468'810	- CHF 415'688.07
-----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

72 Eaux usées	- CHF 613'937.90	- CHF 726'456	- CHF 596'653.75
----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

La facturation des taxes de base et d'exploitation de l'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 1'023'167.00 pour un budget de CHF 1'080'000. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté. La différence constatée pour l'eau potable et usées par rapport au budget provient principalement des entretiens prévus et non réalisés.

73 Gestion des déchets	- CHF 850'080.03	- CHF 790'900	- CHF 828'759.60
-------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux déchets sont en dessus du budget et proviennent principalement d'une augmentation des frais de la déchetterie, du ramassage et du traitement pour CHF 51'824.07. Mais en comparaison avec les comptes 2023 l'augmentation reste relativement faible.

74 Aménagements	- CHF 56'545.50	- CHF 54'000	- CHF 41'751.35
------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les frais des aménagements (endiguements EETI) correspondent au budget.

771 Cimetière part de Givisiez	- CHF 24'604.35	- CHF 51'662	- CHF 25'512.47
---------------------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont inférieurs au budget principalement en raison du report de la construction du mur cinéraire.

79 Aménagement du territoire	- CHF 266'548.25	- CHF 249'526	- CHF 180'125.34
-------------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés à l'aménagement du territoire sont supérieurs au budget principalement en raison des frais de gestion et d'études des constructions, ainsi que des plans d'aménagement.

Economie publique

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
--	-----------------	----------------	-----------------

- CHF 35'550.00	- CHF 40'100	- CHF 41'410.64
------------------------	---------------------	------------------------

Les coûts de l'économie publique sont légèrement inférieurs au budget.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2024 (suite)

Impôts, finances

Comptes 2024

Budget 2024

Comptes 2023

91 Impôts CHF 13'531'621.32 CHF 14'165'238 CHF 15'611'505.34

Globalement, les recettes fiscales sont inférieures à la prévision. Les impôts des personnes morales enregistrent un bonus de CHF 218'108.75 par rapport au budget. Les impôts des personnes physiques enregistrent une diminution de CHF 682'365.40 par rapport au budget. Les impôts sur les gains immobiliers enregistrent un bonus de CHF 137'927.95 et les mutations immobilières sont inférieurs de CHF 199'890.40 par rapport au budget.

93 Péréquation financière - CHF 550'117.00 - CHF 550'517 - CHF 551'576.00

Les montants des comptes 2024 dans le cadre de la péréquation intercommunale sont conformes au budget.

95 Impôt sur les véhicules CHF 360'770.30 CHF 360'000 CHF 345'984.50

L'impôt sur les véhicules pour l'année 2024 correspond au budget.

961 Finances CHF 32'855.54 CHF 18'860 - CHF 294'324.73

La différence avec le budget provient principalement de la baisse importante des taux d'intérêts.

Immeubles

Comptes 2024

Budget 2024

Comptes 2023

963 Immeubles - CHF 40'692.90 - CHF 94'904 - CHF 378'478.51

Les comptes 2024, par rapport au budget, sont inférieurs principalement en raison du report des entretiens des différents immeubles du patrimoine financier.

Eléments extraordinaires

99 Postes non ventilables CHF 1'569'258.89 CHF 1'081'035 CHF 1'093'035.70

La différence avec le budget provient principalement de la plus-value sur la vente de Chanteclair (parcelle 464 RF) pour un montant de CHF 483'723.19. A relever que ce poste comprend également la dissolution de la réserve liée au patrimoine administratif pour CHF 1'071'035.70.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2024, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 708'068.

Détail du cash flow

Résultat total du compte de résultats	355 898
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	1 648 253
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	0
(-) augmentation / (+) diminution des créances et engagements actifs	3 261 997 –
(-) augmentation / (+) diminution des marchandises et travaux en cours	0
(-) augmentation / (+) diminution des actifs de régularisation	90 110
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0
(+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs	933 648 –
(+) augmentation / (-) diminution des provisions	600 000
(+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	197 664
(+) attribution / (-) prélèvement sur financements spéciaux, fonds et réserves	535 698 –
(+) prélèvements sur réserves	1 071 036 –
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	2 910 454 –
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	405 123 –
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	0
Attribution au patrimoine administratif	6 769
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	398 354 –
Attribution au patrimoine financier	4 502 876
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	4 502 876
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	4 104 522
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	366 000 –
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	120 000 –
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	486 000 –
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	708 068

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :

2008	4'103'185	2012	1'560'155	2016	890'250	2020	717'822
2009	1'407'970	2013	714'778	2017	1'717'250	2021	2'693'149
2010	1'175'637	2014	1'471'978	2018	3'433'220	2022	938'084
2011	1'935'223	2015	1'083'870	2019	2'125'272	2023	3'918'872 –

Rapport de l'organe de révision

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Beauregard 12
Case postale
CH-1701 Fribourg

Téléphone 026 426 36 36
Fax 026 426 36 37
contact@bfbf.ch

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et
à la Commission financière de la
COMMUNE DE GIVISIEZ

BfB

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Givisiez comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Givisiez conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 (RA 60) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil communal et avec la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

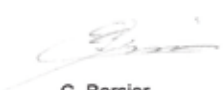
Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons à la commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 25 mars 2025

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA


C. Bersier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


J. Mooser
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Contrôle des investissements au 31.12.2024

Comptes	Comptes MCH2	Objets	Décisions	Crédits	Amort %
02.506.2	0220.5200.01	Installation GED (gestion électronique des données)	19/10/2020	110 000.00	D
21.503.01	2120.5040.00	Crédit étude nouvelle école	27/05/2019	350 000.00	E 15%
94201.501.01	2170.5040.00	Mise en place containers école	09/12/2019	373 000.00	D
	2170.5040.03	Crédit d'étude pour la nouvelle école	09/12/2024	1 500 000.00	
62.501.26	6150.5010.01	Préfinanc. études couverture autoroutière	10/12/2018	1 091 767.00	D 15%
	6150.5010.06	Installat. borne escamotable Rte du Recoulet	23/05/2022	90 000.00	
	6150.5010.07	Installat. borne escamot. Rte du Château d'Affry	23/05/2022	55 000.00	
	6150.5010.09	Rénovation Route Fin de la Croix	09/12/2024	657 300.00	
	6150.5010.10	Réaménagement Route des Taconnets	09/12/2024	1 836 000.00	
	6150.5010.11	Aménagement TransAgglo Rte des Taconnets	09/12/2024	227 000.00	
	6150.5040.03	Déplacement silo à sel	31/05/2021	100 000.00	
65.501.26	6220.5010.00	Passerelle réalisation PA2 Agglo ./.. Subv. Agglo, Canton, CFF	22/05/2017 22/05/2017	4 500 000.00 (4 500 000.00)	E 4%
	6220.5010.03	Agglo - Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert : mesure 20.10 ./.. Subv. Agglo	27/05/2019 27/05/2019	400 000.00 (200 000.00)	
	6220.5010.04	Agglo - Voies de mobilité douce secteur Colline : mesure 22.11 ./.. Subv. Agglo	27/05/2019 27/05/2019	343 000.00 (171 500.00)	
	6220.5010.05	Agglo - Aménagement d'abri vélo à la gare : mesure 23.01 ./.. Subv. Agglo	27/05/2019 27/05/2019	90 000.00 (45 000.00)	
	7101.5031.01	Assainiss. eau potable Rte Fin de la Croix	23/05/2022	411 000.00	
	7101.5031.03	Dépl. conduite EP art. 464 RF (Chanteclair)	03/06/2024	80 000.00	
	7101.5031.04	Achat de débit souscrit au CEFREN	09/12/2024	380 560.00	
	7201.5031.00	Mise en séparatif part. Fin de la Croix	23/05/2022	350 000.00	
	7201.5031.01	Assainiss. des eaux secteur de la Faye	11/12/2023	230 000.00	
	7201.5031.02	Dépl. conduites eaux claires et usées art. 764 RF	09/12/2024	330 000.00	
710.501.6	7201.5032.01	PGEE Plan général d'évacuation des eaux	10/12/2018	125 000.00	
79.501.02	7900.5090.01	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000.00	E 4%
79.501.03	7900.5090.02	PAD Corberayes - La Chassotte	09/12/2019	120 000.00	D
940.525.4	9610.5471.00	Projet Chanteclair	27/05/2015	1 000 000.00	D+R
	9632.5040.00	Assainiss. urgent bâtiment La Chassotte	11/12/2023	250 000.00	
94209.500.00	9633.5000.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000.00	E+R 4%
94209.500.01	9634.5000.01	Achat terrain CFF art. 203 RF	31/05/2021	66 420.00	
	9635.5000.02	Achat terrain Caisse de compensation art. 274	12/12/2022	1 749 300.00	

Totaux (à titre indicatif)

14 648 847.00

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Emprunts accordés	Utilisés avant 2023	Utilisés en 2023	Utilisés en 2024	Encore disponibles	Décompte final
	24 201.10	6 852.45	15 104.10	63 842.35	
	261 670.35	23 715.74	64 809.95	(196.04)	31.12.2024
	250 614.10	0.00	0.00	122 385.90	
			4 281.90	1 495 718.10	
	522 390.85	82 372.95	41 562.50	445 440.70	
	1 963.48	3 264.39	6 797.49	77 974.64	
	2 040.82	4 300.09	53 494.82	(4 835.73)	
			0.00	657 300.00	
			64 813.35	1 771 186.65	
			0.00	227 000.00	
	14 165.10	0.00	45 000.00	40 834.90	
	4 105 889.95	0.00	0.00	394 110.05	
		(2 097 248.00)	0.00	(2 402 752.00)	
	27 289.09	8 504.00	25 166.71	339 040.20	
			0.00	(200 000.00)	
	8 597.60	0.00	0.00	334 402.40	
			0.00	(171 500.00)	
	1 464.90	1 411.95	0.00	87 123.15	
			0.00	(45 000.00)	
		0.00	0.00	411 000.00	
			0.00	80 000.00	
			0.00	380 560.00	
		0.00	0.00	350 000.00	
		0.00	0.00	230 000.00	
			0.00	330 000.00	
		0.00	24 243.55	100 756.45	
200 000.00	159 419.26	10 129.00	13 937.15	16 514.59	
	113 585.33	0.00	1 240.45	5 174.22	
	1 210 993.75	21 758.45	6 798.61	(239 550.81)	
		0.00	73 162.25	176 837.75	
1 500 000.00	1 206 862.50	2 337.30	0.00	1 340 800.20	
		0.00	0.00	66 420.00	
		1 749 300.00	28 239.50	(28 239.50)	31.12.2024
1 700 000.00	7 911 148.18	(183 301.68)	468 652.33	6 452 348.17	0.00

Crédit d'étude pour la nouvelle école

En date du 27 mai 2019, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 350'000.00 pour l'étude de la nouvelle école.

Avec l'évolution démographique de ces dernières années, notre Commune est passée de 1'892 habitants en 2000 à plus de 3'300 cette année. Cette augmentation s'accompagnait de besoins toujours plus grands en termes d'infrastructures et l'éducation n'échappait pas à cette tendance.

Afin de pallier ce manque et préparer l'avenir, il ressortait de plusieurs analyses effectuées que la solution résidait dans la construction de nouveaux bâtiments scolaires abritant des salles de classes mais aussi de salles de sports, comme le demande la loi scolaire.

Argumentations

La population de Givisiez va sensiblement augmenter au cours des 20 prochaines années. Ceci entraînera par voie de conséquence, une augmentation de la demande en nouvelles salles de classes et salles de sports.

Les études menées par le Canton ainsi que par la Commune donnaient pour Givisiez, à l'horizon 2030, une population située entre 3'600 et 5'160 habitants. Au vu des projets de construction connus à ce jour sur le territoire communal, la valeur la plus plausible se situerait à 4'600 habitants. Avec ce dernier chiffre moyen, il en résulte que le besoin en classe est important, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

		2018		ESTIMATION EN 2030
	Population 31.12.2026	3'178		4'600
Nbre d'élèves légaux	Ecole enfantine (1H-2H)	84		119
	Ecole primaire (3H-8H)	255		331
	Total (1H-8H)	339		450
Nbre de classes	Ecole enfantine (1H-2H)	4		6
	Ecole primaire (3H-8H)	11+2	(provisoires)	16
	Total (1H-8H)	15+2		22

Population, nombre d'élèves et nombre de classes à Givisiez à l'horizon 2030

Majoration du nombre d'élèves de 3% afin d'obtenir le nombre d'élèves légaux, utile pour calculer le nombre de classes à prévoir. Cette majoration permet d'inclure les élèves comptant triples (enfants en difficulté). Ce pourcentage correspond aux années scolaires de 2017/2018 et 2018/2019.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2024 selon le décompte suivant :

Crédit d'étude pour la nouvelle école	CHF	350'196.04			
Coût total	CHF	350'196.04			
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 27.05.2019	CHF	-350'000.00			
Montant du dépassement du crédit	CHF	196.40			
<i>Cet investissement greva comme suit les comptes :</i>					
2019	CHF	6'000.00	2022	CHF	90.05
2020	CHF	8'595.55	2023	CHF	23'715.74
2021	CHF	246'884.75	2024	CHF	64'809.95
Montant Total		CHF	350'196.04		

Achat de la parcelle 274 RF de Givisiez

En octobre 2021, l'ECAS (Etablissement cantonal des assurances sociales) avait approché la Commune de Givisiez pour lui proposer l'achat de la parcelle 274 RF Givisiez de 4'116m² sise en zone administrative.

En date du 12 décembre 2022, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 1'749'300.00 pour l'achat de la parcelle 274 RF de Givisiez.

L'ECAS s'étant déjà agrandi, il n'avait plus besoin de ce terrain et avait décidé de donner la priorité à la Commune de Givisiez pour en faire l'acquisition. Cette parcelle a un fort potentiel de valorisation dans le cadre de la fu-

ture couverture autoroutière ainsi que dans le contexte d'une potentielle modification de zone à futur. Située aujourd'hui en zone administrative, elle est intégrée dans un périmètre soumis à un PAD obligatoire.

La priorité ayant été donnée à la Commune pour l'acquisition, c'était une opportunité que le Conseil communal vous proposait de saisir.

Le prix de vente de cette parcelle est relativement intéressant puisqu'il s'élevait à 425.- / m², ce qui correspondait à un montant total de CHF 1'749'300.00.



Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2024, selon le décompte suivant :

Achat parcelle 274 RF - Givisiez	CHF	1'749'300.00
RFSA – droit de mutation art. 274 RF	CHF	28'239.50
Coût total	CHF	1'777'539.50
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 12.12.2022	CHF	-1'749'300.00
Montant du dépassement du crédit	CHF	28'239.50
Cet investissement greva comme suit les comptes :		
2023	CHF	1'000'000.80
2024	CHF	749'300.00
2024	CHF	28'239.50
Total	CHF	1'777'539.50

Processus de valorisation du bâtiment de la Chassotte

Objet :

Organisation d'un appel d'offres à investisseurs à deux tours pour la valorisation du bâtiment de la Chassotte et de son périmètre immédiat (art. 99 RF Givisiez) – Copropriété des Communes de Givisiez et de Granges-Paccot (ci-après dénommées « les copropriétaires »)

Introduction :

La valorisation du secteur de la Chassotte est une des priorités du Conseil communal ainsi que de la Commune de Granges-Paccot, par ailleurs copropriétaire du site. Dans ce contexte, un premier projet de plan d'aménagement de détail (PAD) avait été déposé pour examen préalable auprès des autorités cantonales. Celles-ci l'avaient alors préavisé défavorablement, considérant que le potentiel inhérent à la construction de la couverture autoroutière au-dessus de l'A12 n'était pas pris en considération.

Dans le même temps, les copropriétaires n'ont pu que constater l'état de vétusté toujours plus préoccupant qui caractérise le bâtiment historique, par ailleurs catégorisé en valeur B au recensement des immeubles et des sites construits. Différentes mesures d'urgence ont dû être mises en place afin de freiner, dans toute la mesure du possible, la détérioration du site.

Situation actuelle :

Le site de la Chassotte est un secteur soumis à PAD et ne concerne pas que le bâti existant. Les articles 99 et 47 RF Givisiez constituent un ensemble déjà en zone à bâtir de 31'502 m² dont le développement nécessitera encore de nombreuses années de planification. Les outils de planification en cause répondent à un calendrier sur lequel le Conseil communal n'a qu'une emprise partielle. Dans ces conditions, la survie du bâtiment est en jeu. Cependant, les coûts de rénovation d'un tel ouvrage ne peuvent se justifier que si l'on connaît son affectation future mais aussi les possibilités d'agrandissement, plus particulièrement sur le périmètre d'implantation qui a été démoli en 2007.

Dès lors, en prévision de la valorisation du site, les copropriétaires ont mandaté le bureau d'études Team + afin d'élaborer une feuille de route qui définit les règles applicables en relation avec l'aménagement du territoire. Cette feuille de route clarifie, entre autres, le potentiel d'extension du bâtiment existant. Elle a été soumise et validée formellement par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). L'approbation de celle-ci est une condition sine qua non pour la mise en valeur du bâtiment et de son périmètre immédiat.

Fortes de ce qui précède, les Communes copropriétaires estiment aujourd'hui que la vente de la Chassotte à un investisseur est la seule manière qui permettra à la fois de sauvegarder le bâti existant, d'assurer une affectation bénéfique pour la région mais aussi de permettre un agrandissement garantissant le meilleur niveau de valorisation possible. Nonobstant, les copropriétaires ne souhaitent pas céder l'intégralité du foncier considérant le rôle stratégique que revêt ce secteur pour l'agglomération fribourgeoise de même que son fort potentiel de développement à moyenne échéance.

Suite du processus :

Les copropriétaires souhaitent dans les meilleurs délais organiser un appel d'offres à deux tours afin de vendre le bâtiment de la Chassotte et son périmètre immédiat. Ce processus permet de classer les candidats de manière objective et transparente. Dans ce contexte, il intégrera un cahier des charges déterminé par les copropriétaires qui fixera, entre autres, 1) les principales lignes directrices en relation avec l'aménagement du territoire, 2) les conditions préliminaires de participation (p.e. les certificats LFAIE, les attestations de l'office des poursuites), 3) les conditions contraignantes de participation (p.e. l'organigramme projeté du comité de pilotage, des références de projets comparables réalisés et terminés, etc.), ainsi que 4) les conditions contractuelles en lien avec le transfert de propriété.

Pour le surplus, dans le cadre de la potentielle transaction à venir, les copropriétaires devront garantir, soit dans le cadre des actes notariés à venir, soit par le truchement de la mise à l'enquête publique du PAD, soit par convention sous seing privé, un certain nombre de lignes directrices sur lesquelles il n'y aura pas de renégociation(s), tant dans le cadre de l'appel d'offres qu'après l'adjudication.

En conséquence, elles considèrent qu'un remaniement parcellaire est nécessaire afin de ne céder au futur investisseur que le périmètre directement concerné. Un plan d'intention est en cours de préparation et sera présenté lors de l'Assemblée communale.

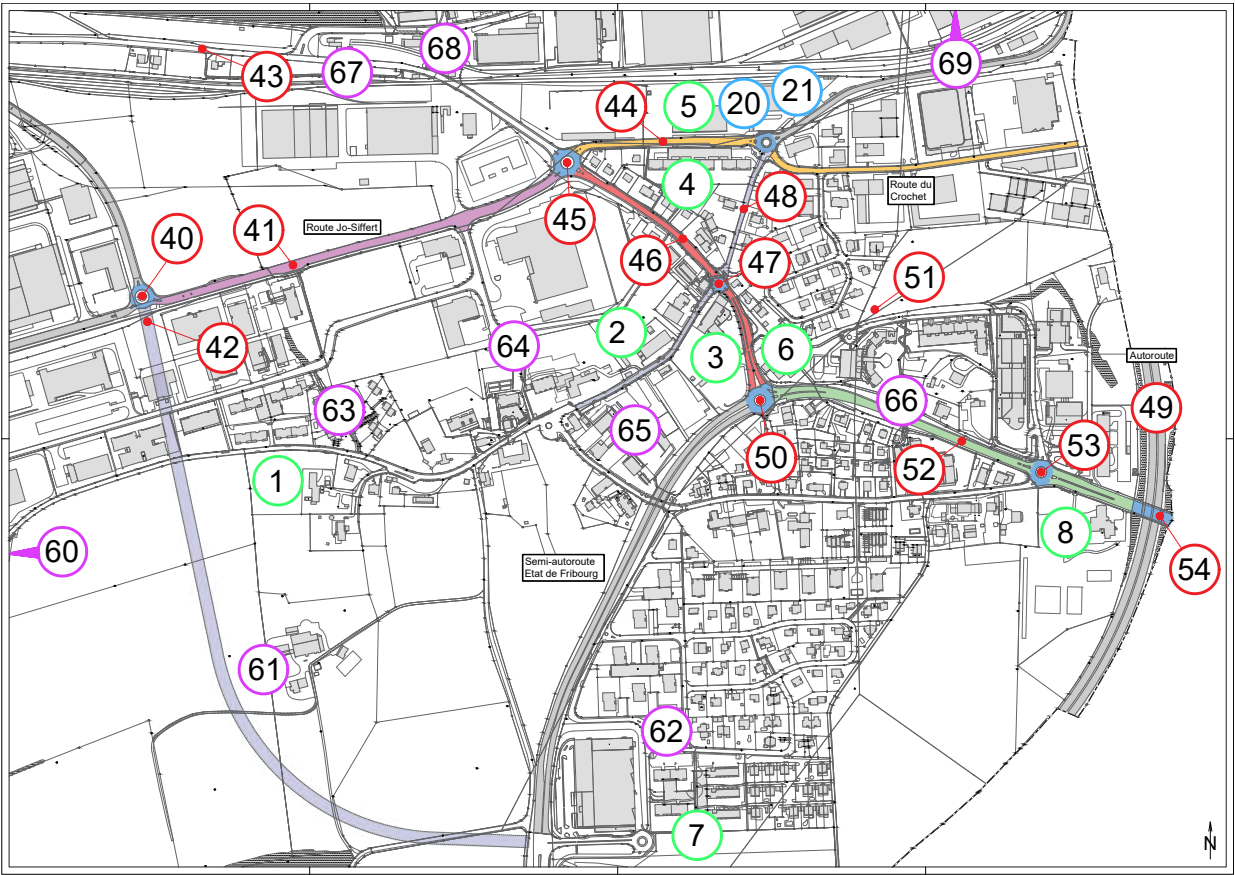
Ces contraintes devront être communiquées de manière transparente aux potentiels investisseurs. Dans ce cadre, l'affectation future du site sera particulièrement déterminante.

A la fin du processus, les copropriétaires sélectionneront le meilleur candidat et soumettront le dossier idoine aux Assemblées communales tant de Givisiez que de Granges-Paccot. A ce titre, le Conseil communal se permet de souligner que la décision finale de vendre ou, le cas échéant, de ne pas vendre le bâtiment de la Chassotte et son périmètre immédiat à l'investisseur présélectionné, demeurera de la seule compétence des deux Assemblées communales respectives. La vente ne sera rendue possible que si les deux Assemblées communales concernées l'approuvent.

Perspectives et évolutions futures de la Commune

Ce chapitre présente les principaux développements en cours à Givisiez illustrés sur le plan ci-dessous dans les domaines de l'aménagement (VERT et BLEU), la mobilité (ROUGE) et la biodiversité (VIOLET).

Pour chacune des mesures indiquées, des soutiens financiers ont été recherchés auprès de l'Agglomération de Fribourg, de l'Etat de Fribourg, de la Confédération ou de privés.



	Plan d'aménagement local (PAL)	Il a été approuvé en 2023 par la DIME et doit être adapté à ses conditions dès que les 3 procédures de recours par des tiers seront terminées.
49	Couverture de l'autoroute A12	Le Conseil fédéral a approuvé le projet de couverture autoroutière, dont les travaux devraient se réaliser de 2031 à 2033, sous réserve de l'approbation des législatifs des Communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et de la population du canton.
42	Route de contournement	Cette route figure au plan directeur cantonal et doit être réalisée par l'Etat de Fribourg. La concrétisation de ce projet a malheureusement été reportée à un horizon indéfini.

40-41-45-46-47-50-52-53	Traversée du village	Une étude multimodale est en cours afin d'améliorer les conditions de trafic pour les routes Jo-Siffert, de Belfaux et de la Chassotte, y compris leurs carrefours. Sur cette base, des projets de réaménagement seront réalisés pour chacun de ces tronçons.
41-43-44-51-54	Transagglo	Des voies sécurisées pour la mobilité douce seront réalisées afin de relier Corminboeuf, Belfaux et Fribourg à Givisiez.
52	Assainissement du bruit routier	Un revêtement phono-absorbant sera posé sur la route de la Chassotte afin de limiter les nuisances sonores.
44-48	Route des Taconnets et de la Verna	Un réaménagement de ces routes est planifié.
1	PAD Toutvent	Ce PAD est terminé, sous réserve du résultat d'une procédure en cours à la suite d'un recours.
2 3	PAD Chanteclair PAD L'Escale	Ces PAD sont en voie de finalisation, des modifications ayant été demandées par la DIME.
5 20-21	PAD Les Taconnets	Ce PAD est en examen final auprès des services de l'Etat. Dans ce périmètre, un cycle d'orientation et une gare routière devraient être mis en service en 2028.
8	PAD La Chassotte	Deux PAD seront réalisés à brève échéance dont un pour permettre l'assainissement du bâtiment de la Chassotte.
7	PAD Chandolan – Parc des Sports	Ce PAD sera transmis prochainement aux services de l'Etat pour examen final.
6 4	PAD Les Lilas PAD La Verna	Des démarches préparatoires sont en cours en prévision de l'établissement de ces deux PAD.
60-69	Mesures en faveur de la biodiversité	Une dizaine de mesures sont en cours de réalisation afin d'augmenter la biodiversité à l'échelle communale dans des espaces dits « résiduels » (parcs, places, bords de routes, terrains communaux). Il s'agit de plantations, de travaux d'entretien et de création de petites structures propices à la faune. Une charte biodiversité et climat a été élaborée en collaboration avec l'Agglomération de Fribourg afin d'encourager la réalisation de mesures dans ces domaines lors de chaque nouveau projet.

Eric Mennel

Syndic

Administration, Relations extérieures et Urbanisme

Dans le rétroviseur

Quel est le véritable nom de l'artiste Marcello dont on voit l'atelier ci-dessous, se trouvant dans le pavillon ouest du Château d'Affry de Givisiez ?



Photo: Benedikt Rast, Fribourg

Adèle d'Affry, Duchesse de Castiglione
Colonna. (1836-1879)



Photo: Ch. Audergon,
Fribourg

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Informations de votre agence AVS

Cotisations AVS pour non-actifs

Si vous êtes âgé de 20 ans ou plus, sans activité lucrative ou à temps partiel réduit, et que vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- en formation
- chômeur en fin de droit
- divorcé
- veuf
- bénéficiaire d'une rente AI ou d'indemnités de l'assurance-maladie ou accident
- en préretraite ou que votre conjoint est retraité

il est important de vous annoncer auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg concernant les cotisations AVS, car les années manquantes entraîneront une diminution de votre rente AVS.

Cotisations AVS pour indépendants

Les personnes exerçant une activité indépendante doivent être affiliées auprès d'une caisse AVS. Si tel n'est pas le cas, elles sont invitées à s'annoncer auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg.

Prestations complémentaires

Les rentiers AVS/AI, les bénéficiaires d'une allocation pour impotent de l'AI ainsi que les bénéficiaires des indemnités journalières de l'AI qui ont de la peine à couvrir les frais de base ont la possibilité d'adresser une demande de prestations complémentaires à la Caisse de compensation du canton de Fribourg.

Le formulaire de demande ainsi que toutes les informations relatives à l'octroi des prestations complémentaires peuvent être obtenus sur le site: www.caisseavsfr.ch.

Caisse-maladie – réduction des primes

Les personnes à revenu modeste, qui en font la demande jusqu'au 31 août de l'année en cours, peuvent bénéficier d'une subvention destinée à réduire le prix des cotisations d'assurance-maladie.

Le mémento fixant les critères d'octroi et le formulaire de demande sont disponibles à l'Administration communale ou sur le site :

www.caisseavsfr.ch

La demande doit ensuite être retournée à la Caisse de compensation du canton de Fribourg. Le montant de l'aide est automatiquement révisé chaque année sur la base de la taxation fiscale. En cas de changement de caisse-maladie, le bénéficiaire doit remettre une nouvelle attestation d'assurance à la Caisse de compensation du canton de Fribourg.

Caisse de compensation du canton de Fribourg

Impasse de la Colline 1

Case postale

1762 Givisiez

026 426 70 00

www.caisseavsfr.ch

Distribution d'eau potable

Distribution d'eau potable de la Commune de Givisiez



Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2024, environ 271'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la Commune par « le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des Communes voisines (CEFREN) ».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant la provenance de l'eau :

Ressource	Producteur	Type	Traitement	Part de distribution
Hofmatt	Eau de Fribourg	Nappe	Ultraviolet	2%
Tuffière	Eau de Fribourg	Source	Ultraviolet	74%
Station de Port-Marly (Lac de Gruyère)	CEFREN	Surface	Pré-ozonation avec floculation Filtre à sable Ozonation Filtre à charbon actif Chloration (bioxyde de chlore)	23%
Prouvin	Villars-sur-Glâne	Nappe	Ultraviolet ⁽¹⁾	2%
Pont-Neuf	Villars-sur-Glâne	Source		
Bouleyres	Gibloux	Nappe		

⁽¹⁾ Traitement à l'entrée du réservoir de Villars-sur-Glâne

Au total, quatre échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la Commune durant l'année 2024. Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs moyennes de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	26 degrés français	Eau assez dure
Teneur en nitrate	10 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site internet www.eaupotable.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre Commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

e-mail : info@sinef.ch

Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2025

Durant l'année 2025, l'Administration communale sera fermée

du jeudi 31 juillet 2025 à 16h au lundi 11 août 2025 à 13h30

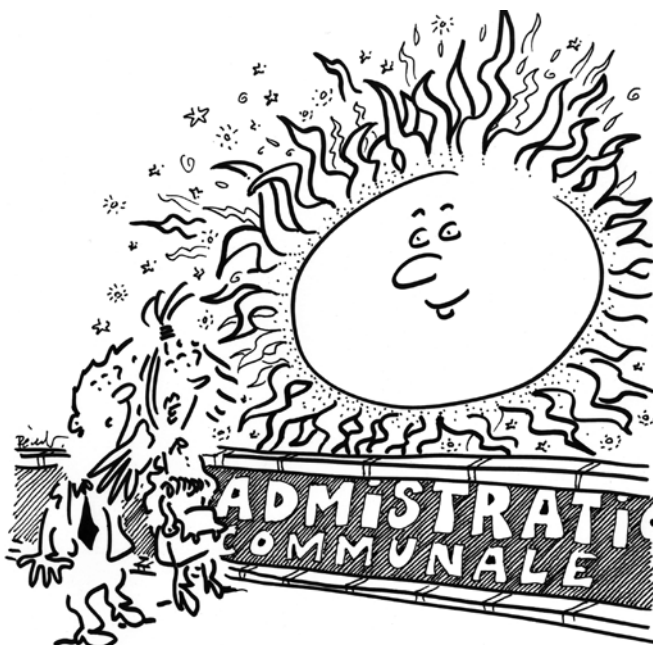
et

du mardi 23 décembre 2025 à 18h30 au lundi 5 janvier 2026 à 13h30

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, et des jours fériés officiels, l'Administration communale vous accueille selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi et veille de fête	de 13h30 à 16h



Rapport d'activité de la Bibliothèque communale de Givisiez – 2024



Personnel :

Le personnel est constitué de trois personnes :

- Mona Herman, responsable depuis mai 2016
- Mme Geneviève Tortorella
- Mme Natalie Tschannen

La bibliothèque ne comporte pas de commission, elle s'autogère. Cependant, elle est supervisée par M. Gilles de Reyff, en charge des affaires culturelles.

Fonctionnement :

Heures d'ouverture :

Mardi :	15h15 – 19h00
Mercredi :	13h30 – 16h00
Jeudi :	15h15 – 18h00
Samedi :	10h00 – 12h00

Heures d'ouverture durant les vacances scolaires :

Jeudi :	15h15 – 18h
Samedi :	10h00 – 12h

De plus, la bibliothèque est ouverte aux classes de l'école de Givisiez toutes les semaines. A raison de 30 minutes par classes, aux heures suivantes :

Mardi :	13h45 – 15h15
Vendredi :	8h35 – 11h30

Ces horaires ont permis de mettre en place les animations suivantes :

- Lettre à soi-même.
- Jeu du moulin géant joué par toute la classe.
- « Quel est cet objet ? » - présentation de 20 objets parfois obsolètes, chaque enfant devait deviner à quoi il servait.
- Une photo au Polaroid pour chaque classe.
- Jeux de société : 15 minutes pour jouer en groupe à divers jeux de société.

Activités qui ont pris place en 2024 :

La Bibliothèque de Givisiez a participé au **Biblioweekend 2024**, qui avait pour thème : « A table ». Deux animations ont été proposées :

- Vendredi 22 mars 2024

Atelier : « Croquer les plantes sauvages » - animation proposée par M. et Mme Roggen sous forme de conférence jeu.

- Samedi 23 mars 2024

Atelier : Après-midi jeux de table et très grands jeux proposés par Kapeh : grand Laby, table Pok, Puissance 4 géant.

Fête manga : « Happy Manga – vol. 3 » :

En 2024, nous avons organisé la troisième fête manga, ceci toujours dans le but de fêter notre collection grandissante de mangas en prêt, qui comptait 1'500 titres.

Cet évènement a pris place le samedi 28 septembre 2024 de 14h à 20h, dans la salle du Rural. Nous avons pu décompter environ 250 personnes venues y participer.

Ce jour-là, nous avons imaginé proposer divers stands et animations autour du manga, voici ce qui était proposé :



- Vente de bubble tea et Kim-Bap par The Tea House – Fribourg
- Stand de peluches, jeux, goodies par Média Zone TV – Neuchâtel
- Stand tenu par Cécile tattoo, avec présentation de son manga « Utopie »
- Stand « Magui's Magic » (vente de sacs, carnets et t-shirts)
- Stand de personnages manga fait main au crochet « Crochetspirit » de Sarah Burgy et par Michèle
- Portraits et dessins par Stellya (jeune mangaka Fribourgeoise)
- Stand de Lucky bag (sacs de petits cadeaux surprise manga)
- Stand Brick Occasion et concours de construction Lego
- Photos portrait par Stemutz
- Démonstration de Vo-Viêt Nam par le club Vo-Viêt Nam Fribourg



Statistiques :

- La bibliothèque compte au 31 décembre 2024 : 641 lecteurs.
- En 2024, 592 nouveaux livres ont été achetés, dont 115 romans adultes, 38 ouvrages documentaires pour enfants, 16 romans graphiques (toute catégorie confondue), 43 albums pour petits enfants et 254 mangas.
- Depuis quelques années, il a été entrepris un désherbage qui se fait petit à petit, secteur par secteur. Un total de 123 livres a été supprimé en 2024.
- A la fin de l'année 2024, la bibliothèque comptait 14'188 ouvrages.

Givisiez, le 25 février 2025
Mona Herman

<https://biblio.givisiez.ch>

Vie sportive, culturelle et sociale

DEVENIR
**ACCUEILLANTE DE
JOUR ?**



 **famiya**
service de garde d'enfants

  www.famiya.ch 



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Les arbres isolés et les haies au cœur de l'infrastructure écologique (IE)

Remarquable, un arbre seul à l'horizon

Quel spectacle fascinant ce chêne ou ce tilleul qui se dresse fièrement à l'horizon ! Au fil des saisons, ses couleurs changeantes animent nos contrées. L'arbre est un témoin silencieux du passage du temps et un gardien persévérant de l'équilibre naturel. De son tronc imposant à la plus délicate de ses branches, tout en lui est un symbole de résistance et de résilience. Isolé dans un champ ou sur une colline, il devient un phare pour la nature et peut abriter oiseaux, mammifères et insectes. Par ses feuilles, il capte les rayons du soleil et les transforme en oxygène. Par ses racines, il ramène l'eau en surface et la purifie. Ces bienfaits font déjà de sa seule présence un bien inestimable qu'il serait judicieux de préserver de l'urbanisation galopante ou de la charrue intempestive.

*Les arbres sont dans l'air
Comme des rêves perdus.
Les arbres sont des hommes,
Et nous, nous sommes des arbres.
« Les Arbres » de Jacques Prévert*



Les autoroutes vertes

La plupart des arbres ne se limite pas à une présence solitaire. Ils trouvent leur place au sein de plus grands ensembles comme des haies ou des bosquets, ce qui leur donne une dimension nouvelle. Ces boisements sont alors à même de freiner la vitesse du vent, limitant l'érosion des sols et permettant à la terre de se régénérer. Leur fonction d'abri est amplifiée, offrant une protection accrue à la faune qui s'y déplace en toute sécurité. Ils deviennent des ponts indispensables entre les écosystèmes. Chacun d'eux constitue une maille dans le tissu de la nature, permettant la migration des espèces et la préservation de la biodiversité.

L'infrastructure écologique, l'IE pour les intimes

Sous cette terminologie quelque peu barbare se cache simplement la volonté de conserver et surtout de développer un réseau constitué d'axes de liaisons matérialisés par des boisements mais aussi par des rivières, des ourlets secs ou des murs de pierres. Si elles sont suffisamment bien connectées et raccordées, l'ensemble de toutes ces trames permet à la faune de se déplacer au sein du paysage, d'un biotope à un autre, d'une forêt à un lac, à une prairie. Au gré des rencontres et des échanges, une population donnée peut ainsi se maintenir et trouver ce dont elle a besoin. Sa résistance dépend de ce mélange d'individus qui favorise la diversité génétique. La présence des continuums verts est essentielle à sa survie. L'objectif pour l'homme est donc de favoriser et d'enrichir un réseau suffisamment dense qui permettra la mobilité des espèces dans un environnement souvent qualifié de désert végétal uniformisé par les cultures intensives. Vous l'aurez compris, les arbres isolés, les haies, mais aussi la végétation en milieu urbain sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure écologique.



Le bonheur de planter indigène

Oui mais pas n'importe quoi et n'importe quand...

Il est de bon aloi d'imiter au plus près la nature. La plantation d'arbres et arbustes indigènes va de soi. Ils sont connus de la faune et leur utilité avérée. Un exotique sera un intrus pour notre faune indigène qui ne saura pas quoi en faire, par exemple si son feuillage ou ses fruits sont comestibles.

Vous pouvez participer à l'essor de l'IE. La période de plantation idéale se situe à la fin de l'automne ou au début du printemps. Les sols sont souvent encore suffisamment humides à cette période de l'année. Le forestier de votre région se fera un plaisir de vous conseiller.

Le clic utile : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique.html

Hauterive, février 2025

Frédéric Schneider et David Scinto

1^{er} arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!



Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

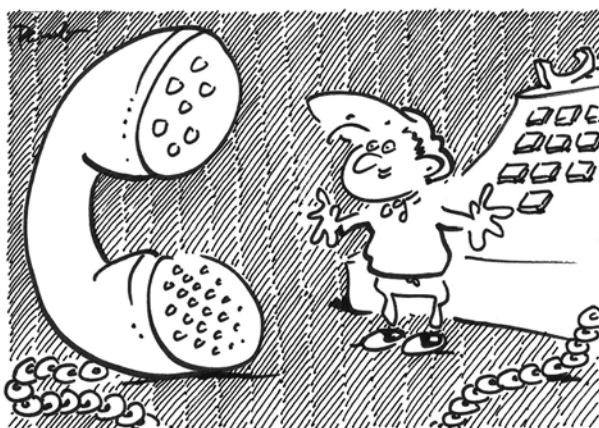
Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE

117



POLICE





Gaz hilarant : des effets secondaires qui ne font pas rire



À la suite d'une intervention menée par nos services dans l'une de nos communes membres de l'ACoPol, il nous a paru important de rédiger cet article d'information et de prévention.

Le protoxyde d'azote, communément appelé gaz hilarant, bombonne, proto, ballon, oxyde, nitreux ou N₂O, est un gaz incolore au léger goût sucré, utilisé en médecine pour ses propriétés anesthésiques et antalgiques, ainsi qu'en gastronomie comme agent propulseur pour les siphons à chantilly. Cependant,

son usage détourné à des fins récréatives, notamment par inhalation via des ballons de baudruche, suscite une inquiétude croissante en Suisse en raison des risques pour la santé.

Effets immédiats de l'inhalation :

L'inhalation de protoxyde d'azote provoque des effets rapides et éphémères, apparaissant généralement entre 30 secondes et 4 minutes après l'absorption. Ces effets incluent :

- Euphorie et sensation de bien-être.
- Fous rires incontrôlables.
- Désinhibition.
- Sensation de flottement.
- Distorsions visuelles et auditives.
- Modification de la voix, qui devient plus grave.
- Atténuation de la douleur.



Cependant, des effets indésirables peuvent survenir, tels que nausées, vomissements, vertiges, hallucinations, perte de mémoire, trouble du rythme cardiaque et baisse de la tension artérielle et, dans certains cas, hypoxie (manque d'oxygène), surtout si le gaz est inhalé en grande quantité ou dans un espace mal ventilé.

Risques liés à une consommation répétée ou à long terme :

Une utilisation régulière ou à forte dose de protoxyde d'azote peut entraîner des complications graves :

- **Neurologiques** : Des atteintes du système nerveux, se manifestant par une faiblesse musculaire, des troubles de l'équilibre et des difficultés à marcher. Ces symptômes sont liés à une carence en vitamine B12, le protoxyde d'azote inactivant cette vitamine essentielle au bon fonctionnement du système nerveux. Un risque de perte de connaissance pouvant entraîner une chute grave (risque de fracture, de traumatismes...)
- **Hématologiques** : Une anémie mégaloblastique, caractérisée par des globules rouges anormalement grands, peut survenir en raison de la carence en vitamine B12.

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



Police intercommunale
Information

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

- **Psychiatriques** : Des troubles de l'humeur de type paranoïaque et du comportement peuvent apparaître. Ainsi que des hallucinations visuelles.
- **Physiques** : Les cartouches sont très concentrées en protoxyde d'azote, cela pouvant conduire à la mort par asphyxie. Une perte des réflexes de la toux et de la déglutition, risque potentiellement mortel de fausse route de vomissements vers les poumons, surtout en cas de perte de connaissance.
- **Dépendance psychologique** : Bien que le protoxyde d'azote ne soit pas considéré comme une substance entraînant une dépendance physique, une dépendance psychologique peut se développer chez certains utilisateurs.



Risques physiques immédiats :

L'inhalation directe depuis des contenants sous pression, tels que des cartouches ou des bonbonnes, peut provoquer des gelures graves au niveau des lèvres, de la bouche et des voies respiratoires. De plus, l'utilisation de bonbonnes métalliques peut entraîner des brûlures profondes nécessitant une intervention chirurgicale.

Aspects légaux en Suisse :

En Suisse, le protoxyde d'azote n'est pas classé comme stupéfiant et sa vente est légale, notamment pour des usages culinaires ou médicaux. Cependant, l'utilisation à des fins récréatives est préoccupante. Certains cantons ont pris des mesures pour encadrer cette pratique. Par exemple, le canton de Bâle a interdit la vente de protoxyde d'azote à des fins récréatives, une décision confirmée par le Tribunal fédéral en avril 2024. Cette décision ouvre la voie à d'autres cantons pour adopter des réglementations similaires. Par ailleurs, des initiatives parlementaires ont été déposées au niveau fédéral pour évaluer la nécessité de mesures supplémentaires concernant la consommation festive de ce gaz.



Conclusion :

Malgré son apparente innocuité et la banalisation de son usage récréatif, le protoxyde d'azote présente des risques significatifs pour la santé. Il est essentiel de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux dangers associés à sa consommation détournée et de promouvoir des comportements responsables pour prévenir les complications potentielles.

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police.intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00

Guichet virtuel

Sur le site internet de www.givisiez.ch, vous pouvez demander vos attestations ou accomplir les formalités de déménagement totalement en ligne :



Grâce au travail de l'Association des Communes fribourgeoises, du guichet virtuel de l'Etat et de la Commune de Givisiez, la population a accès à des prestations complètement en ligne (commande, paiement, réception) :

- Attestations de domicile
- Attestations d'établissement
- eDéménagement
- Patentes K

Rendez-vous sur la page :
<https://www.givisiez.ch/telechargements-formulaires>

ou sur le guichet virtuel de l'Etat :
<https://egov.fr.ch>

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

Village à pas contés

BALADE CONTÉE

JEUDI 3 JUILLET
À 18H00
À GIVISIEZ



Nathalie TERRETTAZ Florence COLLAUD

RENDEZ-VOUS À LA PLACE D'AFFRY 1,
1762 GIVISIEZ

AU CHAPEAU



CONTEMUSE
ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE
CONTES ET CONTES
www.contemuse.ch





DÉCOUVREZ LA BERRA CET ÉTÉ !

Offre spéciale pour les habitant-es de Givisiez :

Profitez d'une journée gratuite aux remontées mécaniques pour découvrir les montagnes verdoyantes, parcourir les sentiers panoramiques et vivre des instants mémorables en pleine nature !



1. Qui peut en bénéficier ?

Cette offre est exclusivement destinée aux habitant-es de la Commune de Givisiez âgés d'au moins 6 ans. Une pièce d'identité sera demandée pour confirmer votre résidence.

2. Période de validité :

La carte journalière est valable durant la saison estivale (01.07 au 31.10), selon les horaires d'ouverture des remontées mécaniques de La Berra.
(Consultez www.laberra.ch pour plus de détails).

3. Activités incluses :

Accès aux remontées mécaniques pour la randonnée pédestre, le VTT, le Disc Golf et d'autres activités estivales en pleine nature.

4. Comment obtenir votre carte ?

Rendez-vous directement au guichet de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture. Une seule carte par habitant est distribuée.

Informations importantes :

- Les cartes sont limitées et attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- L'accès est strictement personnel et non transférable.
- Il est impératif de respecter les consignes de sécurité des remontées mécaniques pour garantir une expérience agréable à tous.

Pour en savoir plus : Consultez le règlement complet sur www.givisiez.ch

Rejoignez-nous cet été et profitez pleinement des paysages verdoyants et enchanteurs de La Berra !





30 ans de l'achat de Toutvent

Le 17 mai 2025

Fête nationale

Le 31 juillet 2025



Fête des voisins

Le 29 août 2025

Sortie des aînés

Le 12 septembre 2025



Marchethon

Le 25 octobre 2025

Un arbre pour votre enfant

Le 8 novembre 2025



Pour plus de détails concernant les évènements :
<https://www.givisiez.ch/liste-devenements>



CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media f imprimerie SA